



N° 26

Date : 13 août 2019

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale : celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

- **BETTERAVES** : Maladies du feuillage : Poursuite de l'évolution. Bio agresseurs aériens : Pégomyies et noctuelles peu actives, teignes à surveiller surtout en absence de pluie.
- **COLZA** : évaluer le risque limace.

BETTERAVES

Betteraves : 48 parcelles observées.

Les effets de la canicule de fin juillet peuvent toujours être visibles avec des feuilles brûlées, desséchées en partie ou en totalité selon l'importance du stress hydrique des betteraves. Les premiers ronds dus aux virus de la jaunisse transmise par les pucerons verts présents en mai-juin (ne pas confondre les brûlures causées par le soleil avec les symptômes de jaunisse).

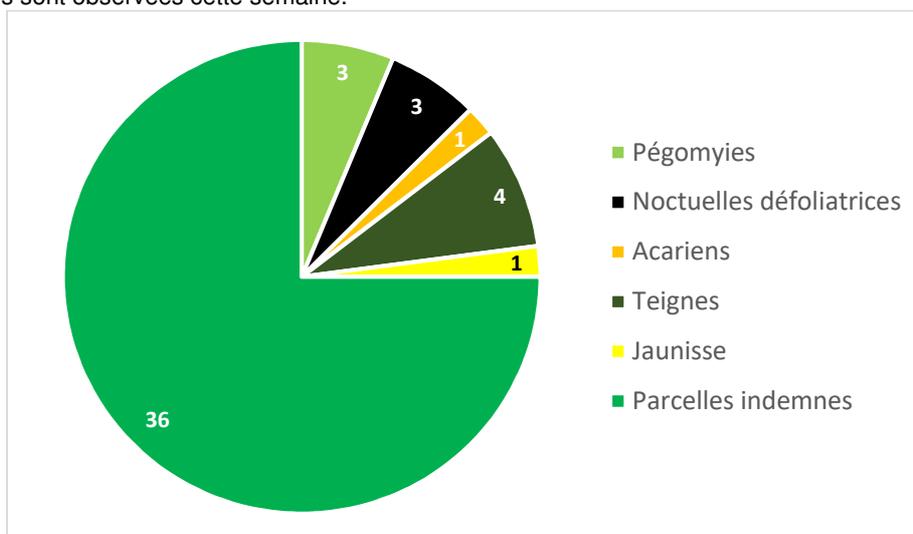


Bout de feuille desséchée même en limon profond suite à la canicule



1er foyer de jaunisse caractérisé par la forme circulaire à ne pas confondre avec un dessèchement des feuilles

Ravageurs : 48 parcelles sont observées cette semaine.



TEIGNES : Le retour d'un temps moins chaud et d'averses limitent le développement des chenilles. Leur présence est encore signalée dans l'Oise. La surveillance reste de rigueur surtout dans les zones de stress hydrique persistant (observation de chenilles et présence d'amas noirs).

Seuil de nuisibilité teignes : Le seuil de nuisibilité est de 10 % des plantes avec présence de chenille.

NOCTUELLES : Leur présence reste faible, toujours en-dessous du seuil.

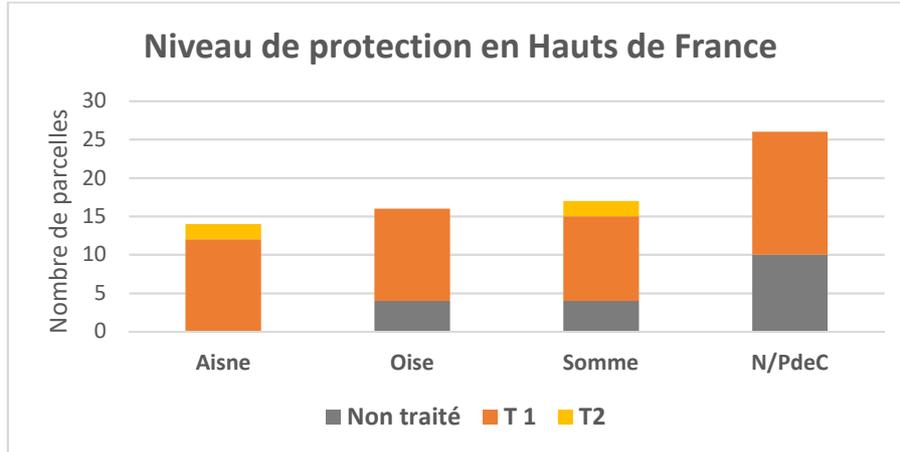
Seuil de nuisibilité noctuelles défoliatrices : 50 % de plantes avec chenilles et déjections fraîches larves.

PEGOMYIES : Les pontes observées ne présentent aucun risque.

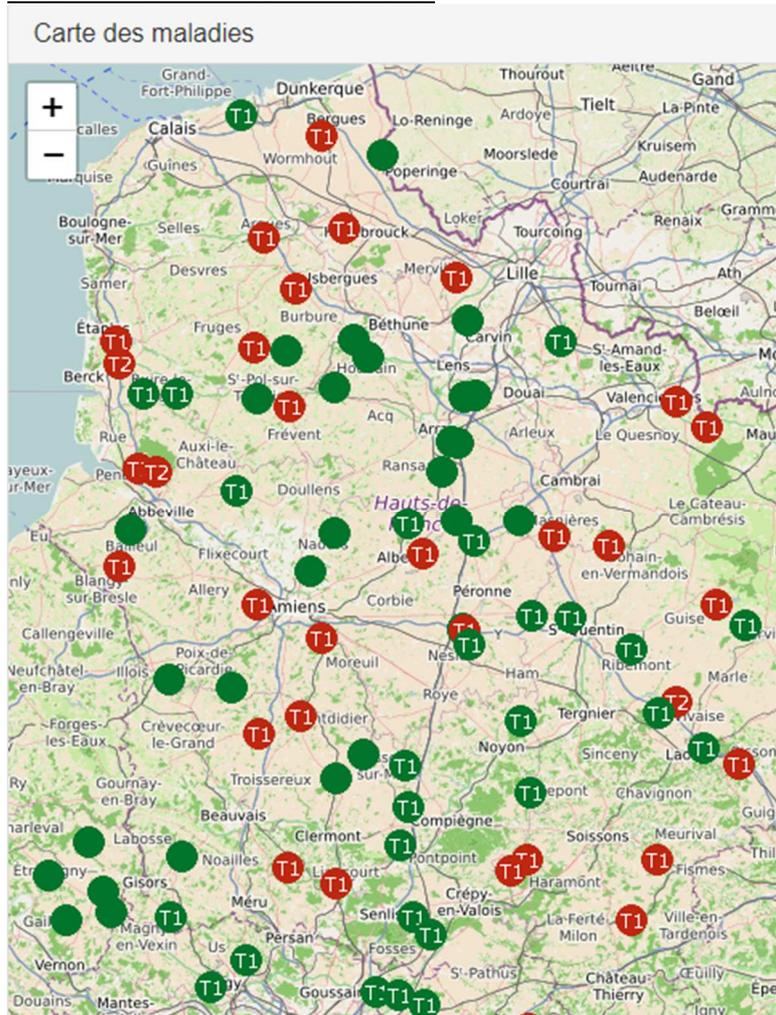
Seuil de nuisibilité noctuelles pégomyies : en été 50% de plantes avec galeries et larves.

Maladies foliaires :

Evolution lente des maladies. La rouille est la maladie dominante sur le nord-ouest de la région et la cercosporiose sur le reste du territoire.



Carte « Alerte Maladies » au 13 août :



Comment lire cette carte ?

- T1 non atteint** : seuil de traitement non atteint
- T1** **Seuil d'intervention T1** : seuil de traitement atteint, T1 à réaliser
- T1** **T1 réalisé, T2 non atteint** : sous protection du T1, seuil de traitement T2 non atteint
- T2** **Seuil d'intervention T2** : seuil de traitement atteint, T2 à réaliser

Rappel des seuils maladies du feuillage :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de la protection <u>avant</u> la mi-août				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 ^{er} s symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %
Début de la protection <u>après</u> la mi-août				
Oïdium	30 %	Pas de T2	Pas de T3	
Rouille	40 %	Pas de T2	Pas de T3	
Cercosporiose	20 %	25 %	Pas de T3	
Ramulariose	20 %	25 %	Pas de T3	

Bordure littorale = bande côtière de 100 km

COLZA

Limaces

Evaluation du risque

Pour évaluer au mieux le risque, il est vivement conseillé de positionner des pièges à limaces **dès maintenant** dans les parcelles où le colza sera semé. Pour cela, disposez 4 bâches de 0,25m². Humidifiez-les en ne mettant pas d'appâts (anti-limace). De préférence, disposez-les le soir et relevez-les le lendemain matin. Changez la position des bâches à chaque observation.

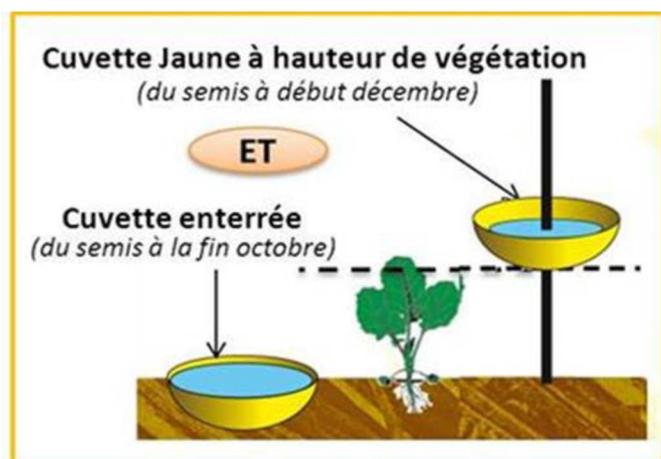


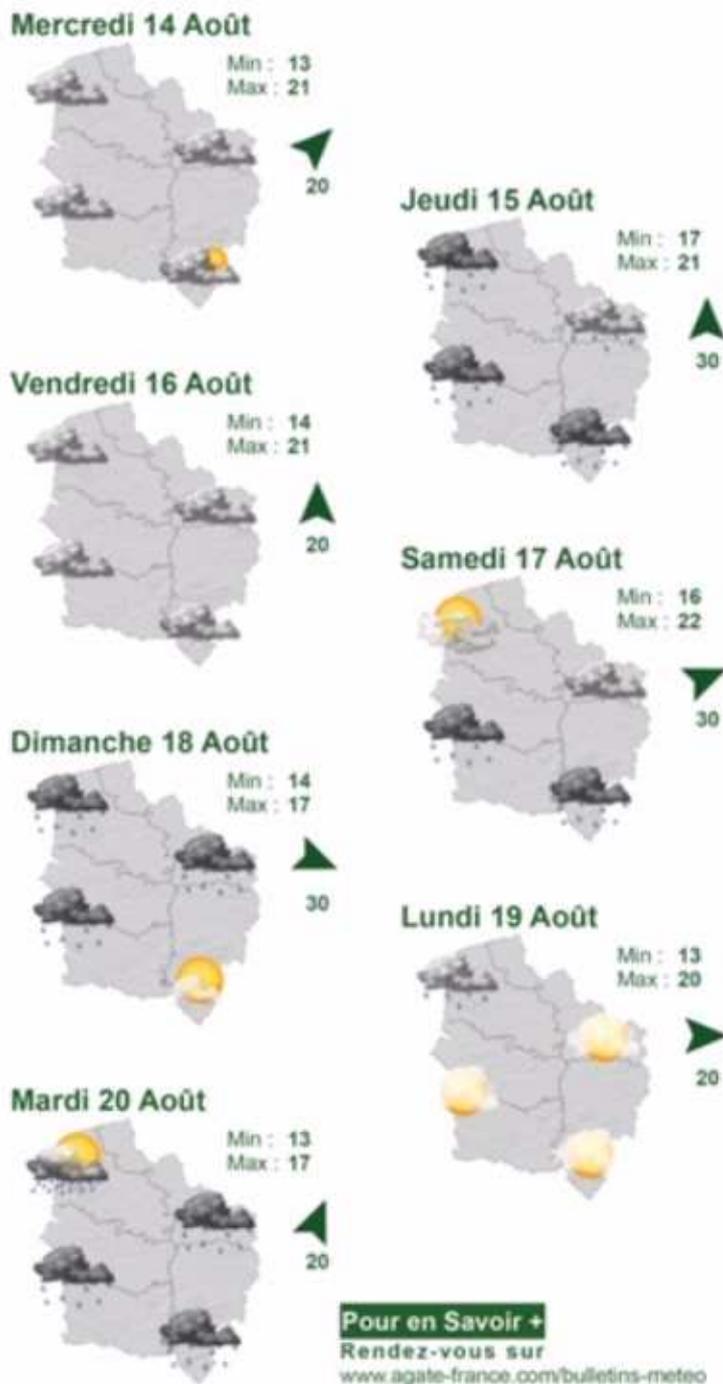
Synthèse du réseau d'observation limaces DE SANGOSSE

DATE DU RELEVÉ	COMMUNE	CODE POSTAL	TOTAL LIMACES (Par m ²)	STADE DES PARCELLES
12/08/2019	ANY MARTIN RIEUX	02500	3	Non semée
08/08/2019	BOISJEAN	62170	0	
12/08/2019	COUPRU	02310	3	
12/08/2019	COUPRU	02310	0	Non semée
08/08/2019	LEFFRINCKOUCKE	59495	0	
12/08/2019	LEFFRINCKOUCKE	59495	0	
08/08/2019	PUISIEUX ET CLANLIEU	02120	0	
12/08/2019	PUISIEUX ET CLANLIEU	02120	0	
08/08/2019	RELY	62120	0	Non semée
12/08/2019	RELY	62120	1	Non semée
12/08/2019	WARGNIES LE GRAND	59144	0	Non semée
08/08/2019	WARGNIES LE PETIT	59144	0	
12/08/2019	WARGNIES LE PETIT	59144	0	

Lorsque le colza sera semé, pensez à la cuvette jaune pour les **altises**

- Disposez une cuvette enterrée dans le sol (pour capture de la grosse altise) **ET** une cuvette jaune qui suivra la hauteur de végétation (pour capture petite altise, tenthrède de la rave et charançon du bourgeon terminal principalement). Ces cuvettes doivent être disposées à environ 10 m de la bordure et dans la mesure du possible à proximité d'un ancien champ de colza.
- Remplissez les cuvettes avec environ 1 litre d'eau additionnée de quelques gouttes de mouillant (type liquide vaisselle, par exemple).
- Relevez vos cuvettes au minimum une fois par semaine. Renouveler l'eau régulièrement (conseil : mettez un bidon non coloré à proximité).





Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Olivier Dauger - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : **Céréales :** M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Colza :** C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latraye - Terres Inovia. **Maïs :** V. Duval - Fredon Picardie.

Protéagineux : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. **Lin :** H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, I. Douay - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Betteraves :** H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACOLYANCE, ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genéch, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaey Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Colin, M. Dereudre, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Carole Bonneau - Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

